Envoyé en préfecture le 01/09/2026
Reçu en préfecture le 01/09/2026
Publié le
ID : 056-215600065-20260901-DEL20260826_63-DE

Réf. : DEL202600826-63

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal d'AUGAN

L'an deux mille vingt-six, le 26 août le Conseil Municipal de la Commune d'Augan, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la alle du conseil de la mairie à 19h30, sous la présidence de Madame Dominique MARTIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19
Date de convocation du Conseil Municipal : 21 août 2026

PRESENTS (14)
Mme Dominique MARTIN, M. Alain CHOTARD, Mme Valérie DUBOIS, M. Clément CHOTARD, Mme Aurélie LOEZIC, M. Adrien GILLARD, Mme Valérie LERAT, M. Vincent MONNERAIS, M. Thierry ROBIN, Mme Marie-Thérèse LUCAS, M. Guénaël LAUNAY, M. Corentin PERRICHOT, M. Philippe ROBO, M. Mickaël BOIXEL.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR (5) :
M. Cyrille MONNERAIS ayant donné pouvoir à M. Alain CHOTARD.
Mme Katy LETORE ayant donné pouvoir à M. Thierry ROBIN.
M. Pascal JOSSE ayant donné pouvoir à Mme Dominique MARTIN.
Mme Stéphanie DUBOIS ayant donné pouvoir à Mme Mme Valérie DUBOIS.
Mme Agnès GUILLO, ayant donné pouvoir à Mme me Marie-Thérèse LUCAS.

ABSENTS (0) :

élibération n°20260826-63 – VALIDATION DES MODIFICATIONS DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS)

Madame le Maire, informe le conseil municipal de la nécessité d'apporter des modifications dans le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) suite aux dernières élections municipales. A savoir que le tableau des responsables de secteurs et des responsables adjoints de secteurs sont à modifier. Par conséquent voici la proposition ci-dessous :

SECTEUR	RESPONSABLE DE SECTEUR	RESPONSABLES ADJOINTS
1	Alain CHOTARD	Adrien GILLARD
2	Guénaël LAUAY	Corentin PERRICHOT
3	Cyrille MONNERAIS	Valérie DUBOIS
4	Aurélie LOEZIC	Stéphanie DUBOIS & Clément CHOTARD
5	Vincent MONNERAIS	Katy LETORE & Philippe ROBO
6	Pascal JOSSE	Marie-Thérèse LUCAS & Mickaël BOIXEL
7	Agnès GUILLO	Valérie LERAT & Thierry ROBIN

***Vu** la délibération n°20230920-54 ayant pour objet la création de la commission municipale "PCS" ;*
***Vu** la Loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ;*
***Vu** la Loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021 dite MATRAS ;*
***Vu** le décret n°2022-907 du 20 juin 2022 relatif au PCS et PICS et modifiant le code de la sécurité intérieur ;*
***Vu** l'article L 2121-22 du CGCT ;*
***Vu** l'article L.731-3 du code de la sécurité intérieure, rendant obligatoire le PCS pour notre commune,*

***Vu** l'article R.731-1 du code de la sécurité intérieure ;*

Envoyé en préfecture le 01/09/2026
Reçu en préfecture le 01/09/2026
Publié le
ID : 056-215600065-20260901-DEL20260826_63-DE

Considérant *l'obligation de réaliser un Plan Communal de Sauvegarde ;*
Considérant *l'obligation d'une mise à jour du PCS après les élections municipales ;*

Il est demandé au conseil municipal :

D'approuver la modification du tableau des responsables de secteurs et des responsables adjoints du PCS comme ci-dessus.
D'adopter le tableau des responsables de secteurs et des responsables adjoints du PCS comme ci-dessus.
D'autoriser Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité (Résultat du vote : 19 votes pour, 0 vote contre, 0 abstention) des membres présents ou représentés :

Approuve la modification du tableau des responsables de secteurs et des responsables adjoints du PCS comme ci-dessus.
Adopte le tableau des responsables de secteurs et des responsables adjoints du PCS comme ci-dessus.
Autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

Mme Dominique MARTIN

MAIRIE de AUGAN
R.F.
56 (Morbihan)

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été effectuées le 28/08/2026,
Et l'extrait au registre des délibérations ayant été transmis en préfecture le 28/08/2026